SAINTE GENEVIEVE

BROCANTE DU FOOT USSG

STADE Christophe Dallongeville

DIMANCHE 5 MAI 2024 8H-18H

Installation à partir de 06H

Tarif Particulier : 3 euros le mètre (3 mètres minimum)
Possibilité de stationner son véhicule derrière son emplacement si réservation plus de 4 mètres
Le numéro de votre emplacement vous sera communiqué à votre arrivée

Tarif Professionnel : 5 euros le mètre (3 mètres minimum)
Possibilité de stationner un véhicule derrière son emplacement si réservation plus de 4 mètres

*Date limite Inscription et dépôt avant le **Jeudi 2 mai 2024** en Mairie 2 rue Maurice Bled 60730 Sainte Geneviève*
(Accueil ou boites aux lettres)

Adresse du stade de Foot : Route de la Chapelle 60730 Sainte Geneviève
Renseignements : Organisateur 06.33.72.91.45 après 19H (par mail :laurent.renaudet60@orange.fr)

Buvette et restauration sur place

Demande de réservation d'un emplacement

Documents indispensables

- **Particulier :Photocopie d'une pièce d'identité recto verso**
- **Professionnel :Photocopie du R.C (3 volets)** seules les réservations avec règlement seront retenues (Chèque à l'ordre de USSG) et les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Renseignements indispensables

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Téléphone .....(Portable de préférence)

Email .....

Je réserve .....mètres soit .....Euros

Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e) Mr& Mme .....

Né(e) le .....

Domicile .....

Titulaire de la pièce d'identité n° .....

Délivrée le .....par .....

Atteste sur l'honneur :

- Ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés
- Vendre exclusivement des objets personnels et usagers
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Avoir pris connaissance du règlement

Signature :

Règlement

Article 1-Particuliers exposants

Conformément à l'article L310-2 du code du Commerce : « Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an. »

Ils devront avoir fourni une photocopie recto-verso de leur carte nationale d'identité (ou passeport) ainsi que la déclaration sur l'honneur datée et signée.

Article 2-Professionnels exposants

Ne seront autorisés que les brocanteurs professionnels et les artisans. Ils devront avoir fourni une photocopie recto/verso de leur carte nationale d'identité ainsi que leur carte professionnelle ou extrait k-bis datant de moins de trois mois. Tout contrevenant pourra être invité à quitter les lieux par les organisateurs ou la gendarmerie, sans prétendre à un remboursement.

Article 3 - Horaires

L'installation des stands débutera à 06h00 précise(il n'y aura personne sur place avant cette heure) fin de l'installation à 08h maximum. Les mauvaises conditions météorologiques éventuelles ne donneront pas lieu à un remboursement. A la fin de la brocante les emplacements devront être nettoyés.

Article 4 - Parcours

La vente est interdite en dehors du parcours prévu et tracé par les organisateurs.

Article 5 - Stands

La largeur des stands ne devra pas dépasser l'emplacement prévu et tracé afin de permettre un éventuel passage de véhicule sécurité.

Article 6 - Sécurité

Pour le bien de tous, la Gendarmerie Nationale effectuera des rondes et un service de sécurité propre à l'association sera mis en place. Tout exposant devra se soumettre sans contestation aux contrôles des organisateurs, de la mairie ou de la gendarmerie.

Article 7 - Inscriptions

Aucune inscription ne sera prise par téléphone. L'inscription sera acquise uniquement après réception par nos services du règlement par chèque (à l'ordre de l'USSG) et des documents demandés (voir article 1 et 2). La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement. Clôture des inscriptions au plus tard le jeudi 2 mai 2024

Si l'organisateur ne vous contacte pas ,votre inscription est règlementaire et prise en compte.

Article 8 – Assurances

Tout exposant doit être assuré personnellement.